

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

INDEX ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES 2025

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le Groupe SCHROLL a calculé son INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE.



L'Unité Economique et Sociale SCHROLL obtient le score de **88/100**.

Détail des indicateurs pour l'UES SCHROLL pour l'année 2025 :

- Ecart des rémunérations : **35 points**
- Ecart d'augmentations individuelles : **20 points**
- Ecart de promotions : **15 points**
- Pourcentage de salariés augmentés au retour de congé maternité : **incalculable**
- Nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5 points**

Le total des points est 75 points sur 85 donc **88 points sur 100**.



La Société CITRAVAL quant à elle, obtient le score de **94/100**.

Détail des indicateurs pour CITRAVAL pour l'année 2025 :

- Ecart des rémunérations : **40 points**
- Ecart d'augmentations individuelles : **20 points**
- Ecart de promotions : **15 points**
- Pourcentage de salariés augmentés au retour de congé maternité : **incalculable**
- Nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5 points**

Le total des points est 80 points sur 85 donc **94 points sur 100**.

Ces évolutions positives des scores pour 2025 reflètent les engagements pris par le Groupe SCHROLL en matière d'égalité professionnelle. Le Groupe s'est engagé à agir et mettre en œuvre des actions concrètes sur les thèmes suivants : embauche, égalité salariale, formation et articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle.